RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

cerfa

# Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2023-2024

**La demande de bourse nationale de collège[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.**

**Partie à conserver**

## Notice d'information

### Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 du ménage du demandeur.

**Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

| Nombre d'enfant(s) à charge | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser | 16 885€ | 20 781€ | 24 677€ | 28 573€ | 32 471€ | 36 367€ | 40 263€ | 44 160€ |

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

### Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

**Demandes pluriannuelles** : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire **2022-2023** et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2023-2024.

Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 1 septembre au 19 octobre 2023 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

– **Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé,** vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :

– votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 ;

– un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom ;

– si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

| Selon votre situation | Documents complémentaires à fournir |
|---|---|
| Si vous vivez en **concubinage** [2] | – **Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de votre partenaire** |
| Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition | – Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge<br>– Justificatif du changement de résidence de l'élève |
| Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la **tutelle** | – Copie de la décision de justice désignant le tuteur **et** une attestation de paiement de la CAF<br>**ou**<br>– De la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF |

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

La date limite pour remettre la demande de bourse est le 19 octobre 2023.

## Pour les élèves inscrits au CNED :

– **Pour les élèves de moins de 16 ans,** un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.**

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève.**

– **À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN),** remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné.**

– **Pour les élèves de plus de 16 ans,** vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

**2.** Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

cerfa

# Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2023-2024

**La demande de bourse nationale de collège[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.**

**Cadre réservé à l'administration** (Ne rien remplir dans ce cadre)

INE : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ N°Etab : __/__/__/__/__/__/__/__/

**Date de dépot du dossier dans l'établissement :** __/__/__

**Classe fréquentée par l'élève :** _____

**Formulaire à compléter et à envoyer**

Merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

## 1. Les membres de la famille

### L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

☐ Fille ☐ Garçon

Sa date de naissance __/__/____ Son département de naissance _____

Son pays de naissance : _____

Sa nationalité : ☐ française ☐ d'un pays de l'union européenne ☐ d'un autre pays

Classe fréquentée par l'élève : _____

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme : _____

### Vous même

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage (si différent) : _____

Votre prénom : _____

Votre adresse : _____

Code postal _____ Commune : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Exercez vous une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ non

Profession : _____

Vous êtes :

☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ en concubinage[2] ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐ célibataire

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

## Votre partenaire est :

☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

Son nom de naissance : .....

Son nom d'usage (si différent) : .....

Son prénom : .....

Son adresse : .....

Code postal ..... Commune : .....

Exerce t-il une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ Non

Profession : .....

## Les personnes à charge du foyer :

| **Nom et prénom de chacune des personnes à charge** (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse) | **Date de naissance** | **Établissement scolaire fréquenté ou profession** | **Boursier** oui | non |
|---|---|---|---|---|
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |
| | J J / M M / A A A A | | ☐ | ☐ |

## 2. Engagement de la famille

**Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, **vous ne serez pas sanctionné**[1].

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi**[2].

**Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.**

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

**Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)**

**Je soussigné(e) :**

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

**Le :** J J / M M / A A A A **signature :**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr.
Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).
Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

### Cadre réservé à l'administration

**Pièces communiquées :**

| | | |
|---|---|---|
| Avis d'impôt sur le revenu | Oui ☐ | Non ☐ |
| Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN) | Oui ☐ | Non ☐ |
| Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé) | Oui ☐ | Non ☐ |
| Attestation de paiement de la CAF | Oui ☐ | Non ☐ |

Autre : _____

Charges et ressources : Nombre d'enfants / / / Ressources / / / / / / / / /

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : **Montant attribué :** _____ € **Refusée** ☐

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) : **Montant attribué :** _____ € **Refusée** ☐

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.
2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

cerfa

# Procuration de paiement de la bourse nationale de collège
# Etablissement d'enseignement privé

**La procuration de paiement de la bourse nationale de collège[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.**

Établissement : Collège SAINT GRÉGOIRE (0371330V)

Adresse : 3 place Choiseul

Commune : TOURS Code postal : 37100

Je soussigné(e) Nom et prénoms

demeurant au Adresse

agissant en tant que : ☐ père ☐ mère ☐ autre personne en charge de l'élève

de Nom et prénom élève de cet établissement en classe de

pour l'année scolaire 2023 - 2024, autorise Dominique FASSOT du chef d'établissement

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

**Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :**

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le

À

Signature du responsable de l'enfant

Fait le TOURS

À 4/9/2023

Signature du Chef d'établissement

D. FASSOT

Collège et Lycée Saint Grégoire
3 place Choiseul
37100 Tours
Tél. : 02 47 51 51 39
contact@saint-gregoire.net

1. Articles R. 531-1 à D. 531-43 du Code de l'éducation